



S.M.I.C.T.O.M
Syndicat Mixte

Collecte et Traitement
des Ordures Ménagères

de la Région de Lavour

Rapport Annuel 2022

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

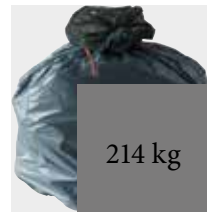
REDUCTION DE L'ENFOUSSEMENT ET EFFORTS DE PREVENTION

Un territoire de plus de 500 km²
et 24 communes.



37 707 habitants desservis en 2022 soit une croissance de 0,2% par rapport à 2021.
24 communes adhérentes au travers de 3 intercommunalités.

PRODUCTION D'ORDURES
RÉSIDUELLES



PRODUCTION DE VERRE



PRODUCTION EMBALLAGES



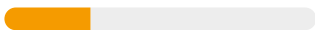
PRODUCTION EN DECHETTERIE

En 2022 le syndicat a broyé près de 650 tonnes de branchages !



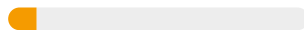
L'opération de broyage des déchets verts lancée en 2021 a connu un franc succès en 2022. Avec près de 650 tonnes broyées c'est une progression de plus de 250%. Le résultat d'une bonne communication, du fort partenariat avec les communes qui accueillent les plateformes et bien entendu du civisme de tous les usagers.

RÉDUCTION DE L'ENFOUSSEMENT



33% de moins de déchets enfouis par habitant entre 2022 et 2010.

PREVENTION DES DECHETS



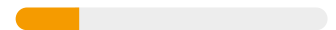
5 % de moins de déchets produits sur le territoire par rapport à 2010.

TAUX DE VALORISATION



50% des déchets gérés ont été valorisés en 2022.

REFUS DE TRI



11,3% des emballages déposés dans les bacs ou colonnes de tri sont des erreurs.

Les collectes

ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, VERRE, BIODECHETS...



Le SMICTOM assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés auprès de 37 707 habitants en 2022. L'ensemble des services de collecte est exécuté par la société COVED par le biais d'une Délégation de Service Public.

DES SERVICES DE COLLECTE ADAPTÉS AU TERRITOIRE

La composition de notre poubelle



Un peu de vocabulaire...

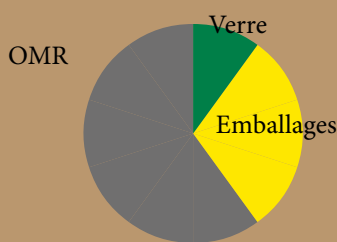
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit des déchets qui seront enfouis, ceux qui ne peuvent pas être triés ou compostés.

Biodéchets : ce sont les restes de repas et plus largement tous les déchets putrescibles, ceux qui ne peuvent pas être triés ou compostés.

Emballages ménagers : il s'agit de tous les emballages qui sont mis au bac de tri afin d'être recyclés



LES DÉCHETS COLLECTÉS



31% c'est la part des emballages à recycler dans les tonnages collectés en 2022. Cela représente plus de 3 700 tonnes d'emballages. Les autres déchets collectés à domicile sont les ordures résiduelles enfouies aux Bruges.

LES EMBALLAGES*



50 millions d'emballages collectés en 2022. Les cartons et les journaux, publicités représentent plus de 80 % du gisement (hors verre).

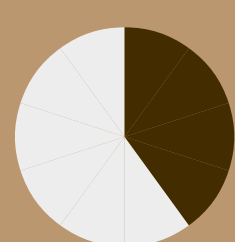
*hors verre

LES MODES DE COLLECTE



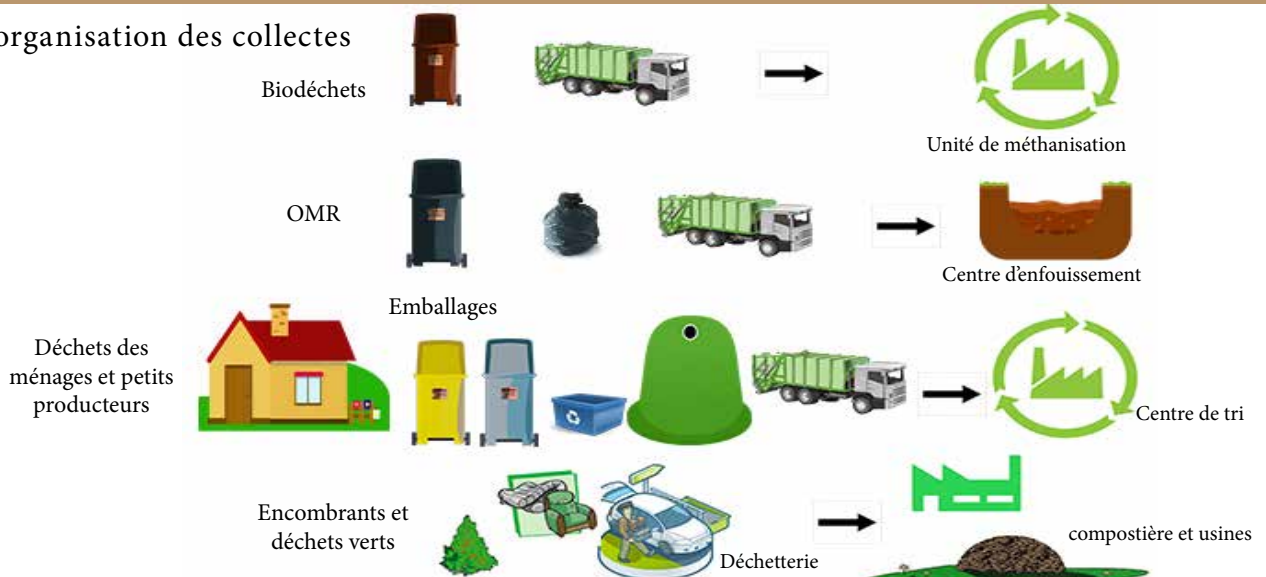
85% des collectes se font en porte à porte ou proximité. Les autres secteurs sont collectés via des points de regroupement.

LES BIODECHETS



35% de biodéchets dans nos poubelles. Ces déchets fermentescibles peuvent être compostés ou bien méthanisés pour devenir du terreau ou du gaz valorisable.

Le schéma d'organisation des collectes





La collecte des emballages

CARTONS-JOURNAUX-PUBS-PLASTIQUES-METAUX

L'année 2022 a été marquée par une légère évolution de la collecte des emballages. Cela tranche avec les 2 précédentes années marquées par de fortes hausses.

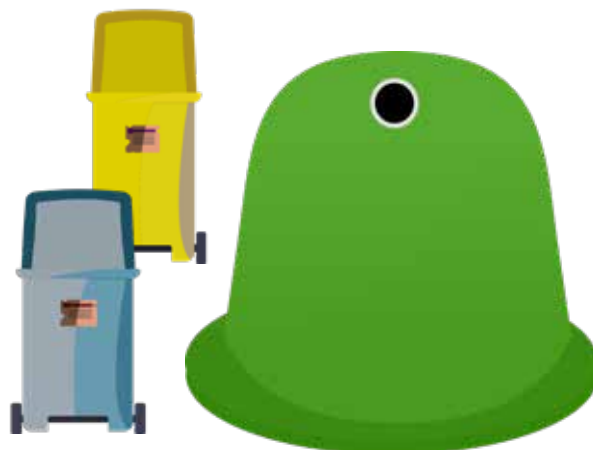


2022, ANNÉE DE TRANSITION ?

TRI Une pause avant l'extension des consignes de tri...

Après deux années de fortes hausses (+10% en 2020 et +5% en 2021) les collectes d'emballages n'ont que très légèrement augmenté en 2022. Moins de 2% de tonnages en plus dans un contexte conjoncturel marqué par une forte inflation. Une stabilisation des tonnages avant le passage à l'exten-

sion des consignes de tri qui interviendra dès le 1er janvier 2023. Cette dernière permettra la collecte de tous les emballages plastiques et des petits aluminium. Cette mise en place devrait engendrer une nette hausse des collectes estimée à environ 5-8 %.



? Le saviez-vous ?



Une fois collectés les emballages ménagers du SMICTOM sont transférés jusqu'au centre de tri de Labruguière (Trifyl).



Le verre se recycle à l'infini alors que jeté dans la nature il met plus de 4000 ans à disparaître !



Il suffit de 3 bouteilles en plastiques pour fabriquer un pull en laine polaire.

1373

tonnes d'emballages en verre collectées en 2022 soit 6 tonnes de moins qu'en 2021

2317

tonnes d'emballages ménagers collectées en 2022.

11,3%

c'est le taux de refus, c'est à dire d'erreurs dans le tri des emballages.

98

kg/habtant c'est la performance de collecte des emballages en 2022 soit la même performance qu'en 2021.



La collecte des ordures résiduelles

LES DÉCHETS QUE L'ON NE PEUT PAS VALORISER POUR LE MOMENT...

Une année 2022 marquée par une nette baisse des tonnages collectés. Cette tendance s'est surtout amplifiée sur la seconde partie de l'année (à partir de juin).

2022, BAISSÉ "HISTORIQUE" DES TONNAGES

OMR Ordures ménagères, baisse inédite de la production...

Près de 400 tonnes collectées en moins par rapport à 2021, une production par habitant en baisse de plus de 10 Kg, l'année 2022 marque sans nul doute un tournant important dans la gestion des déchets sur notre territoire. Il y a sans doute un effet conjoncturel lié à l'inflation (baisse de la con-

sommation) mais aussi un changement plus durable dans le comportement des usagers. Tous les efforts de communication sur le tri et la prévention, tous les nouveaux moyens pour "ne pas jeter" qui se développent sont sans doute à l'origine de ce résultat.



? Le saviez-vous ?



Le site des Bruges est autorisé à accueillir 60 000 tonnes de déchets par an.



La loi LTECV* oblige à diminuer les tonnages enfouis de 50 % à fin 2025...



En 20 ans le poids moyen de la poubelle résiduelle a baissé de plus de 30 %. Grâce au tri et au compostage...

*LTECV : loi sur la transition énergétique pour une croissance verte.

8073

tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2022 et enfouies aux Bruges.

214

Kg par habitant c'est la production 2022 d'ordures ménagères de chaque habitant

- 4,5%

c'est la baisse de production d'ordures ménagères par habitant entre 2021 et 2022.



La collecte des biodéchets

LES DÉCHETS FERMENTECIBLES DES MOYENS ET GROS PRODUCTEURS

La collecte des biodéchets a connu une belle progression en 2022. Après 2 années marquées par la crise sanitaire, les restaurants et autres producteurs ont eu une année "normale" de production.

UNE COLLECTE EN BELLE PROGRESSION


FFOM Près de 90 tonnes collectées en 2022


Après deux années marquées par la crise sanitaire les activités de restauration (principales utilisatrices du service de collecte des biodéchets) ont eu une année de production pleine et normale. Les collectes hebdomadaires auprès des gros et moyens producteurs du territoire ont ainsi permis de


collecter près de 90 tonnes de biodéchets. Ces derniers ont été par la suite transférés sur le site de Cler Verts pour y être méthanisés et produire du biogaz. Ce biogaz a permis de produire plus de 50 000 KWh d'énergie.



? Le saviez-vous ?

 Grâce aux biodéchets on peut fabriquer du gaz. 1 kg de biodéchets peut produire 100 litres de biogaz soit 0,6 KWh d'énergie.

 Chacun peut valoriser ses biodéchets à la maison, dans sa ville ou son village grâce à un composteur individuel ou collectif (liste sur notre site internet)

 En France le tiers de la production agroalimentaire termine à la poubelle... Alors STOP au gaspillage !

89
tonnes de biodéchets collectés en 2022

45 %
c'est la proportion de biodéchets présente "encore" dans notre poubelle.

51
c'est le nombre de producteurs qui utilisent le service de collecte des biodéchets.

450
tonnes c'est le gisement maximal que nous pourrions collecter si tous les producteurs participaient au service.

Les déchetteries

ENCOMBRANTS, DECHETS VERTS, MOBILIER, GRAVATS, METAUX, ETC.

Le SMICTOM gère en régie directe deux déchetteries qui desservent parfaitement tout son territoire. L'une est située sur la commune de Lavaur (route Pierre Fabre) et l'autre dans la plaine de la Viguerie à Saint Sulpice la Pointe. L'année 2022 a vu la mise en place d'un nouveau règlement de dépôt qui a permis de freiner les apports et de se recentrer sur notre service public aux particuliers.



MOINS DE 80 000 VISITES EN 2022 CONTRE PRÈS DE 100 000 EN 2021

Une chute des apports de près de 35 % !

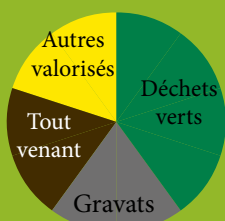
Evolution des visites et des tonnages en déchetterie



Depuis près de 10 ans nous assistons à une explosion des visites et des tonnages déposés en déchetterie. La production par habitant avait quasiment doublé entre 2011 et 2021 atteignant plus de 315 kg par an ! Engendrant des soucis de gestion et des charges financières colossales il était nécessaire de réagir. En effet, cette croissance exponentielle n'était sans doute pas le fruit des apports des particuliers mais probablement le fait de professionnels s'infiltrant

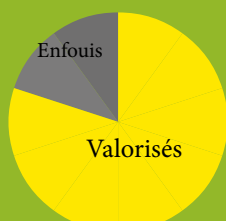
dans la filière "gratuite" des ménages... Aussi, les élus du SMICTOM ont décidé de mettre en place, dès le mois de mars 2022, un nouveau règlement d'accès aux déchetteries. Au final un service de même qualité pour les usagers, 20 % de visites en moins, 35 % de tonnages évités (près de 4000 tonnes) et près de 200 000 € d'économies pour le contribuable...

LES DÉCHETS COLLECTÉS



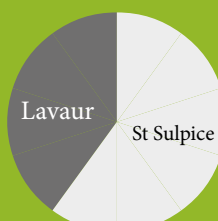
32% c'est la part de déchets verts déposés en déchetterie parmi l'ensemble des déchets. Ce flux a "fondu" de près de 2000 tonnes en 2022 avec 2485 tonnes déposées.

LA VALORISATION



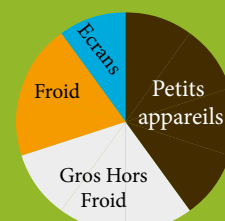
78% des déchets apportés en déchetterie sont valorisés. Ils peuvent être recyclés, réemployés ou bien démantelés pour valoriser leurs composants...

LES DECHETTERIES



58-42% En 2022 les apports en déchetteries se sont répartis de manière quasi équitable entre les deux sites de Lavaur (42%) et Saint Sulpice (58%).

L'ELECTROMENAGER (D3E)



8 kg d'appareils électroménager usagés déposés en déchetterie en 2022 par chaque habitant. Parmi ces appareils plus de 7 000 écrans, 1 300 réfrigérateurs, 3 000 lave-vaisselle et 45 000 petits appareils.

Point sur le nouveau règlement



Pour rappel le nouveau règlement s'appuie sur 2 mesures principales :

- La limitation du nombre de visites par an à 30 par foyer :

Sur 2022 le nombre de visites moyen est de 8 par an et par foyer et 96 % des porteurs de cartes sont venus moins de 24 fois...

- L'interdiction d'accès aux fourgons, camions plateaux, sauf sur autorisation préalable des services du SMICTOM :

Sur 2022 nous avons délivré près de 200 autorisations spéciales. Aussi, le geste de tri et la facilité d'accès et de dépôt dans les déchetteries ne sont pas "entravés" pour autant que l'on soit un particulier...





Les déchets non dangereux

TOUS LES ENCOMBRANTS "NON DANGEREUX"

Pour ce qui est des déchets acceptés en déchetterie, la réglementation fait le distinguo entre ceux qui sont classés comme non dangereux et ceux qui présentent un danger immédiat et élevé pour la santé ou l'environnement.

DES TONNAGES EN BAISSÉ DE PRÈS DE 35%

Déchets verts et gravats, des tonnages en forte baisse.

Sous l'effet du nouveau règlement et des opérations de broyage des branchages en communes, les apports de déchets verts sont passés sous la barre des 3000 tonnes en 2022. 2485 tonnes pour être précis soit 2000 tonnes de moins que l'an passé.

Pour ce qui est des gravats

le nouveau règlement a lui aussi permis de faire passer le tonnage annuel sous la barre des 2000 tonnes avec 1615 tonnes récupérées.

Sur l'ensemble des flux récupérés en déchetterie la baisse est supérieure à 4000 tonnes dans l'année soit -35% par rapport à 2021.

Nature et tonnage des encombrants collectés en déchetteries au cours de l'année 2022

	Gravats	Tout-venant	Déchets verts	Ferailles	DEFF	Cartons	Bois	Mobilier
Déchetterie des Brugués (Lavaur)	626	672	1 121	181	138	122	316	306
Déchetterie de la Viguerie (St Sulpice)	989	696	1 364	172	166	122	394	389
TOTAL	1 615	1 368	2 485	353	304	244	710	695

Evolution de la collecte des déchets verts depuis 2010



Plus de 650 tonnes de branchages broyés !

En 2022, 11 communes participantes ont permis le dépôt d'un total de 650 tonnes de branchages sur des plates-formes communales mises à disposition sur 2 mois dans l'année : mars et octobre ; les 2 mois de forte fréquentation en déchetterie concernant le flux des déchets verts. Ce tonnage a plus que doublé entre 2021 année de lancement et 2022 grâce à la répétition d'une communication ciblée et à l'appréciation de ce nouveau service de proximité proposé aux particuliers. La généralisation d'un nouveau mode de broyage mis à l'essai à l'automne 2022 devrait permettre une meilleure valorisation de ces dépôts et un engouement pour ce broyat

combien utile comme paillage en ces périodes de déficit hydrique ou pour faciliter le compostage dans nos composteurs.



96 %

des usagers viennent moins de 24 fois par an en déchetterie

206

kg par habitant, c'est la quantité de déchets apportée en déchetteries en 2022

8

visites en moyenne par foyer en 2022.



Les déchets dangereux

TOUS LES PRODUITS DANGEREUX QUE L'ON TROUVE À LA MAISON...

Les déchets dangereux sont ceux qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement c'est pourquoi ils nécessitent un traitement adapté.

LA BAISSSE SE POURSUIT...


Des tonnages orientés à la baisse


Avec 52 tonnes de produits "dangereux" des ménages collectés en 2022 nos déchetteries ont connu une année nettement orientée à la baisse. Comme pour les déchets verts ou les gravats, le nouveau règlement a permis d'éviter des flux non ménager tout au long de l'année. Au final ce sont plu-


sieurs dizaines de tonnes et des milliers d'euros qui ont pu être économisés cette année.

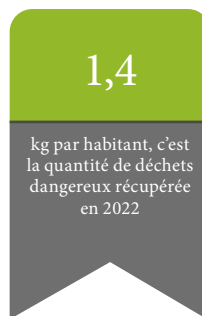


Le saviez-vous ?

 1 milliard de piles sont vendues chaque année en France ! C'est trop et il faudrait opter pour des rechargeables !

 Grâce à l'huile végétale usagée on fabrique des savons !

 La plupart des produits dangereux collectés en déchetterie sont incinérés pour les valoriser énergétiquement.





Synthèse chiffrée...

RAPPEL DES BILANS CHIFFRÉS ET COMPARATIF AUX DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES

LES TONNAGES EN NETTE BAISSSE

Un peu de vocabulaire...

OMA: Ordures Ménagères et Assimilées. Il s'agit des déchets qui sont collectés à domicile : OMR + emballages + biodéchets.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Il s'agit de l'ensemble des déchets gérés par la collectivité, OMA + déchets des déchetteries

214

Kg par an, c'est la production 2022 d'ordures ménagères de chaque habitant

206

kg par habitant, c'est la quantité de déchets apportée en déchetteries en 2022.

1745

Kg par producteur de biodéchets produits en 2022

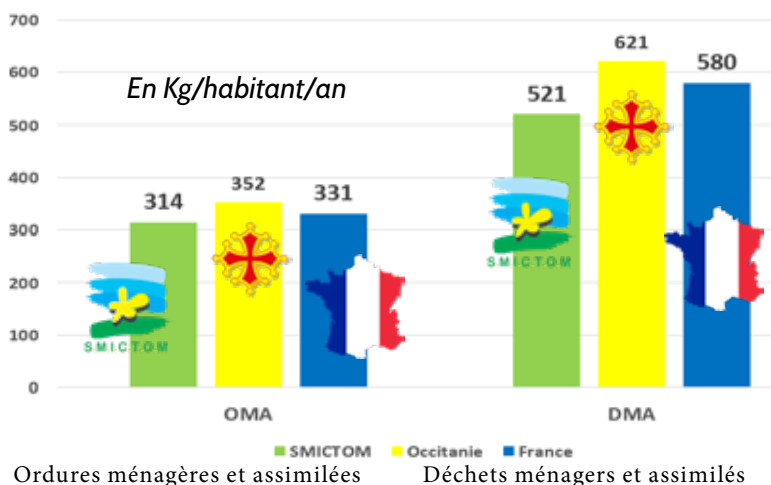
98

kg/habitant c'est la performance de collecte des emballages en 2022

1,4

kg par habitant, c'est la quantité de déchets dangereux récupérée en 2022

Comparatif des productions de déchets



OMA

DMA

314

Kg/habitant de déchets collectés à domicile en 2022. Il s'agit des OMA

-2,8 % par rapport à 2021

521

Kg/habitant de déchets collectés globalement en 2022. Il s'agit des DMA

-18 % par rapport à 2021

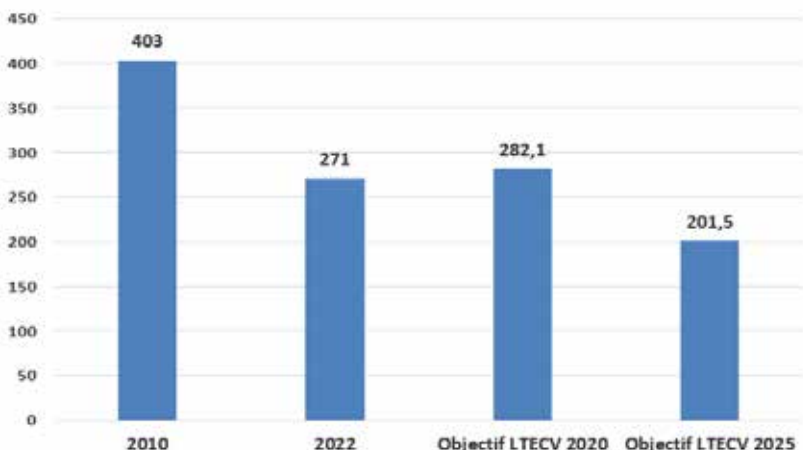
Les traitements

ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, DECHETS VERTS

Le SMICTOM est propriétaire de son outil de traitement des ordures ménagères, le centre d'enfouissement des Brugues à Lavaur. L'exploitation du site a été déléguée jusqu'en 2039 à la société COVERED par le biais d'une Délégation de Service Public signée en octobre 2019. Ce centre reçoit, outre nos déchets, des apports gérés par notre délégataire. Pour le traitement des autres catégories de déchets nous faisons appel à des unités extérieures.

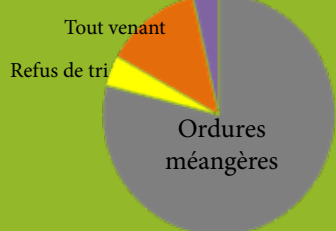
Ordures résiduelles, les objectifs de réduction en ligne de mire !

Tonnages enfouis en Kg/habitant/an



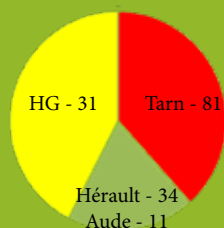
La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a posé des objectifs très ambitieux de réduction des déchets enfouis. Le référentiel de base est l'année 2010 et la baisse doit être de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. Si l'on regarde de plus près les chiffres de 2022 on s'aperçoit que la baisse par rapport à 2010 est de 33 %. L'objectif des -30 % est donc atteint et dépassé en 2022. Reste désormais à tenter d'atteindre l'objectif des -50 %. Ce dernier est accessible si la baisse des encombrants de déchetterie et des ordures ménagères résiduelle se poursuit.

LES DÉCHETS DU SMICTOM
Déchets pros et municipaux



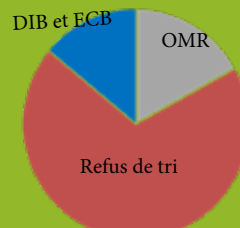
79% c'est la part des ordures ménagères dans le gisement global enfoui pour le compte de notre syndicat. Le second gisement provient du tout venant de déchetterie.

L'ORIGINE DES APPORTS SUR LE SITE DES BRUGUES



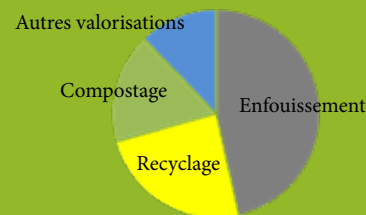
42% des déchets apportés aux Brugues proviennent du Tarn, 38% de la Haute Garonne et le reste de l'Hérault et de l'Aude. Conformément au plan Régional 100 % des déchets proviennent d'Occitanie.

LA NATURE DES DÉCHETS DÉPOSÉS SUR LE SITE



70% des déchets réceptionnés aux Brugues sont des refus de tri de déchets ménagers et professionnels. 17% sont des ordures ménagères et le reste est constitué par des encombrants de déchetterie et des déchets industriels banals.

LES MODES DE TRAITEMENT DU SMICTOM



50% des déchets gérés par le SMICTOM sont valorisés. La plupart par recyclage, mais le compostage gagne chaque année du terrain.

Les déchets traités en 2022

En 2022 ce sont moins de 20 000 tonnes de déchets produits sur le SMICTOM au travers de nos diverses missions qui ont été traitées. Sur ces tonnages on peut se féliciter que la moitié (50%) aient pu suivre des filières de valorisation. La principale reste le recyclage des emballages, des ferrailles ou cartons de déchetterie

mais le compostage et la valorisation organique sont aussi une des filières principales de valorisation avec les déchets verts compostés et les biodéchets méthanisés.





Le tri des emballages

APRÈS LEUR COLLECTE LES EMBALLAGES VONT ÊTRE TRIÉS PUIS ENVOYÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les emballages et le verre ménagers sont triés dans le Tarn, le verre à la verrerie ouvrière d'Albi (VOA) et les emballages sur le centre de tri Trifyl de Labruguière.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS

Plus de 3 300 tonnes recyclées !

Les emballages collectés doivent ensuite être triés par catégories pour ensuite être dirigés vers les usines de recyclage. Seul le verre subit un traitement préalable au recyclage assez simple (nettoyé, débarassé des étiquettes et bouchons). Les plastiques permettront de fabriquer des tuyaux pour

le BTP ou du textile polaire, les métaux redeviendront des métaux et les papiers, cartons, journaux referont de la fibre de cellulose pour confectionner des cartons ou bien du papier recyclé. Le contrat qui nous lie à la société COVED prévoit que ce tri soit fait chez nos collègues de Trifyl.



72 tonnes de journaux magazines



169 tonnes de bouteilles et flacons en plastique



103 tonnes de métaux



1 622 tonnes de cartons et cartonnettes



1 373 tonnes de pots et bouteilles en verre

Le saviez-vous ?



Le plus grand centre de tri de France se trouve à côté de Lyon. Il est capable de trier 60 000 tonnes d'emballages par an.



La verrerie ouvrière d'Albi est un site historique et ses ouvriers l'ont reprise en 1895...



Les emballages ne doivent surtout pas être lavés par les usagers. Il faut juste bien les vider. Les laver génèrent du gaspillage et de la pollution de l'eau...

11,3 %

c'est le pourcentage global de refus de tri, c'est à dire d'erreurs des usagers

26 000

tonnes sont triées chaque année dans les deux centres de tri Trifyl du département.



L'enfouissement

LES DÉCHETS QUI N'ONT PAS DE VOIE DE VALORISATION DOIVENT ÊTRE ENFOUIS

Le SMICTOM est propriétaire de son centre d'enfouissement qui est l'un des plus modernes de la région Occitanie et qui a toujours su être en avance sur la réglementation...

RÉDUIRE AU MAXIMUM...

L'enfouissement du SMICTOM en détail...

Le syndicat enfouit aux Bruges les ordures résiduelles collectées à domicile mais aussi le tout-venant de déchetterie, c'est à dire les déchets qui n'ont pas encore de filière de valorisation. Les communes du syndicat y déposent également des déchets (principalement Lavour et Saint Sulpice). Enfin, des entreprises locales sont également autorisées à y déposer leurs déchets d'activité qui ne sont pas valorisables. Sur ce dernier point il faut être très strict car la loi interdit tout dépôt de produit qui aurait une solution de val-

orisation. Aussi, les cartons, palettes ne doivent pas être déposés sur le site au risque, en cas de contrôle des services de l'Etat de se voir dresser une procès verbal...



Origine déchets	Tonnage enfoui en 2022	Déchets enfouis en Kg par habitant en 2022	% de l'enfouissement	Tonnage 2010	Evolution N / 2010	Déchets enfouis en Kg par habitant en 2010	Evolution N / 2010
Ordures Ménagères	8 073	214	79%	8 134	-1%	257	-17%
Refus de tri	420	11	4%	182	131%	6	94%
Déchetteries et ECB	1 368	36	13%	1 888	-28%	60	-39%
Déchets municipaux	368	10	4%	1 015	-64%	32	-70%
Clients Pros SMICTOM	-	0	0%	1 551	-100%	49	-100%
Total	10 229	271		12 770	-20%	403	-32,8%



Le saviez-vous ?



Le site est autorisé à recevoir 60 000 tonnes de déchets par an.



Le site des Bruges a été ouvert en 1981 et il pourra fonctionner jusqu'en 2039 sans aucune modification du périmètre d'origine.



Le moteur de valorisation énergétique installé sur le site fut le premier à fonctionner dans le département.

5 500 000

de kWh produits en 2022 par le moteur qui valorise le méthane produit par la décomposition des déchets

32,8 %

c'est la réduction de la production de déchets enfouis entre 2010 et 2022



Le compostage et la méthanisation

LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE ET LES BIODÉCHETS

La totalité des déchets verts collectés dans nos déchetteries sont compostés et les biodéchets des professionnels du territoire sont méthanisés.

PIONNIERS POUR LES BIODÉCHETS

Une collecte pour les pros

Les biodéchets collectés auprès des moyens et gros producteurs du territoire sont ensuite transférés vers l'usine de méthanisation Cler Verts de Bélesta en Lauragais dans le 31. Ces derniers seront méthanisés, c'est à dire dégradés par des bactéries dans un environnement sans oxygène.


Cette opération produira du méthane qui permettra de produire de l'énergie. Le résidu solide sera lui aussi valorisable en agriculture. On estime qu'un kg de biodéchets produira 100 litres de biogaz qui lui même permettra de produire 0,6 KWh d'énergie.


Déchets verts, tous compostés !


Depuis des années l'intégralité des déchets verts déposés par les particuliers en déchetterie, mais aussi ceux produits par les services municipaux du territoire sont compostés sur la compostière de Montauty à Saint Sulpice. D'abord broyés, les déchets verts vont ensuite mûrir plu-

sieurs mois sur cette plateforme et lentement se transformer en compost sous l'action de bactéries. La totalité du compost ainsi produit avec nos déchets verts est redistribuée gratuitement aux usagers en déchetterie.

Le saviez-vous ?

 Lors du compostage les déchets perdent les deux tiers de leur poids.

 Les bactéries qui "compostent" les déchets sont dites aérobies car elles ont besoin d'oxygène (c'est pour cela qu'il faut brasser son composteur).

 En moyenne, un repas pris en restauration collective génère 140 grammes de déchets !

135

tonnes de compost sont redistribuées chaque année dans les déchetteries

10 000

tonnes de déchets peuvent être compostées chaque année à Saint Sulpice

450

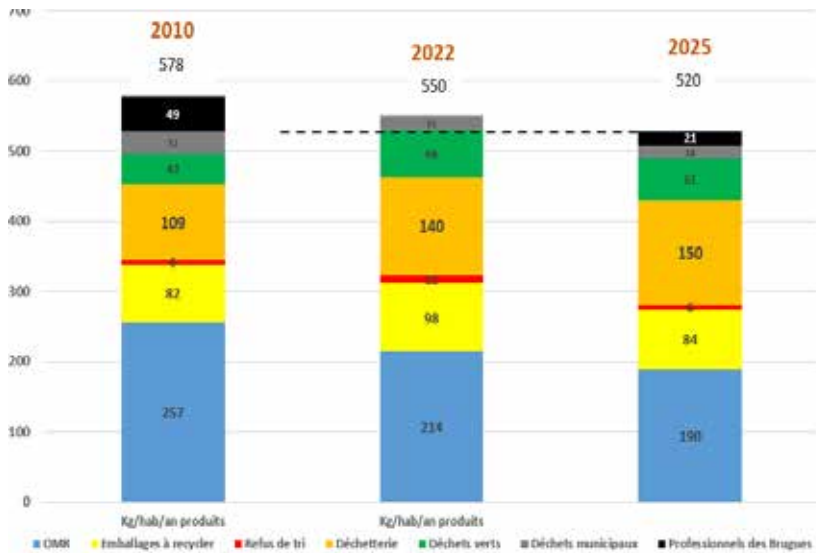
tonnes/an, c'est le gisement estimé de biodéchets qui serait valorisable sur notre territoire (hors ménages).

La prévention

MOINS JETER POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Le SMICTOM est engagé depuis 2007 dans des actions fortes de prévention visant à réduire les quantités de déchets produites par ses usagers.

Objectifs de la LTCEV, point d'étape...



La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit que d'ici fin 2020 la production de déchets par habitant baisse de 10% par rapport à l'année 2010. Depuis des années nous pensions que l'objectif serait compliqué à atteindre mais cette année 2022 nous redonne espoir. En effet, la forte diminution des déchets déposés en déchetterie tout comme la baisse significative des ordures ménagères résiduelles nous permettent d'atteindre en

2022 les 550 kg/habitant. Notre objectif étant de 520 kg il semble tout à fait envisageable dès 2023 si la baisse des apports se poursuit.

Il est important de noter, que cette production de déchets ménagers et assimilés a baissé de 16% sur l'année avec 106 kg/habitant de moins sur un an !

PROMOTION DU COMPOSTAGE

INDIVIDUEL



30% c'est la proportion de foyers équipés de composteurs individuels fournis par le syndicat.

PARTAGÉ



7 site de compostage collectif installés sur le territoire (ville ou village).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

EN RESTAURATION SCOLAIRE



70 grammes par repas, c'est la moyenne du gaspillage alimentaire dans les écoles élémentaires de notre territoire.

À LA MAISON



23 kg par habitant et par an jetés en moyenne sur le territoire du SMICTOM.

COMPOSTAGE COLLECTIF

En 2022, le territoire compte 7 sites de compostage collectif installés sur des espaces publics en centre-ville ou centre-bourg soit 3 sites de plus qu'en 2021. Ces composteurs sont dimensionnés en fonction de chaque site pour 20 à 100 foyers. On estime un détournement de l'ordre de 500 kg à 3 tonnes de biodéchets/an/site. La réglementation sur la

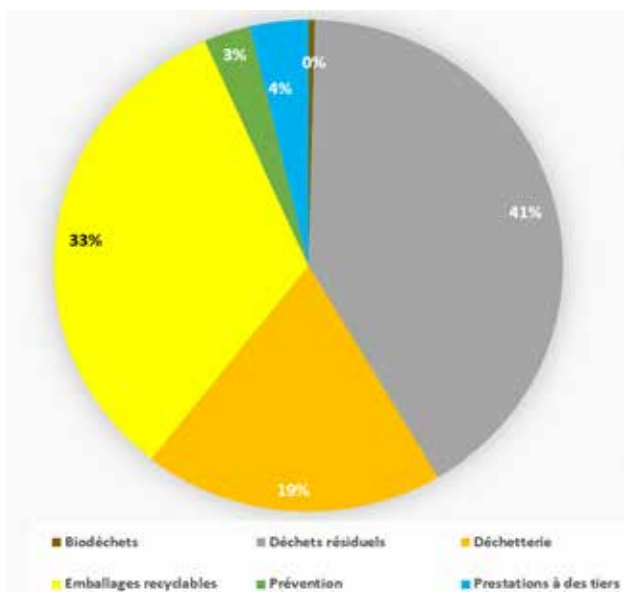
généralisation du tri à la source des biodéchets pour fin 2023 impose d'accélérer la mise en œuvre des solutions pour une gestion de proximité des biodéchets. Tous les usagers devront donc avoir recours à une solution y compris dans les zones d'habitat dépourvu de jardin.



Les indicateurs financiers

Le SMICTOM est depuis des années parmi les collectivités françaises où les usagers «payent» le moins cher la gestion de leurs déchets ménagers... Les services du SMICTOM sont financés par l'intermédiaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevées par les Collectivités adhérentes puis reversées au syndicat.

Le poids financier des divers flux.



Depuis plus de 15 ans le syndicat tient une comptabilité analytique qui nous permet d'avoir un suivi très précis des dépenses par service. Aussi, l'analyse de ces données permet de comparer les coûts des divers flux gérés par le syndicat. La lecture du graphique ci-contre montre clairement que ce sont les déchets résiduels (les OMR) qui pèsent le plus sur notre budget (investissement et fonctionnement cumulés). A eux seuls ils représentent 41 % de

nos dépenses ! Cette année on constate une baisse du "poids financier" des déchetteries et une hausse des emballages dont le tri coûte de plus en plus cher.

AIDES ET SOUTIENS



463 000 €

de recettes issues des soutiens versés par les sociétés agréés au titre de leurs obligations.

LES REDEVANCES SPÉCIALES



...

298 000 €

de recettes issues des redevances spéciaux qui produisent des quantités de déchets très supérieures à celles des ménages.

REDEVANCES DE DÉPÔT ET LOYER DSP



1 340 000 €

de recettes issues des dépôts sur le site des Brugues. Principalement par la société COVED pour ses clients.

LES REVENTES

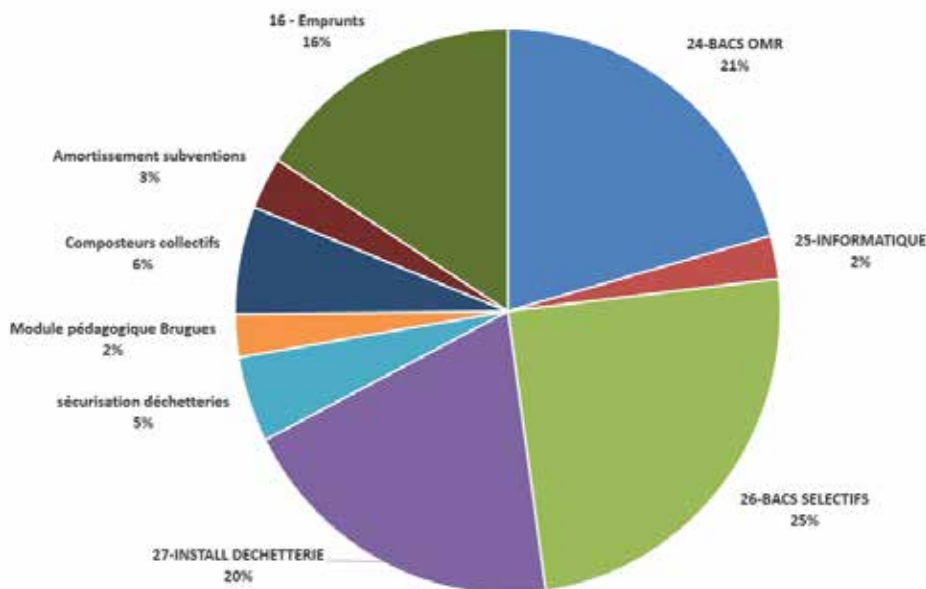


270 000 €

de recettes issues de la revente des divers produits collectés : verre, papier, fer, etc.

Les investissements 2022

Les investissements 2022 ont été relativement "faibles". L'opération de conteneurisation des foyers étant terminée les achats à ce niveau se limite désormais au renouvellement du parc et à la gestion des nouvelles habitations.





Comparatifs et évolutions des coûts

Il est impératif de suivre à la fois l'évolution de nos coûts mais aussi de se comparer aux collectivités de même type afin de vérifier la pertinence de nos choix et leurs effets sur nos coûts de gestion...

MALGRÉ LA HAUSSE, TOUJOURS LES MOINS CHERS D'OCCITANIE...

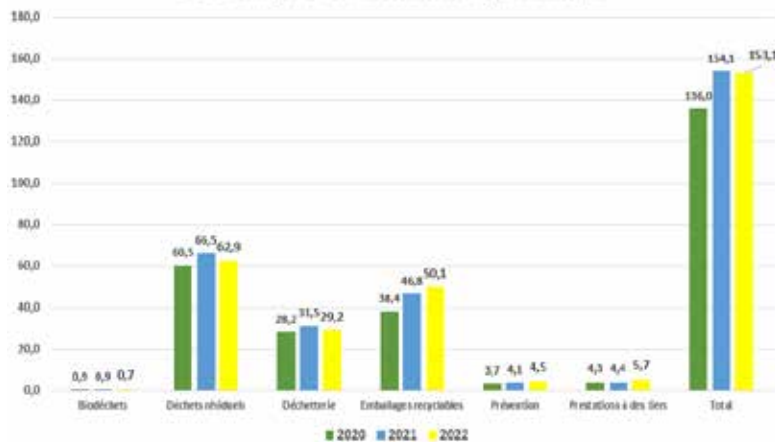
Les coûts par habitant

Le coût global des dépenses 2022 se monte donc à 153 € par habitant. Il était de 154 € l'an passé ce qui indique que pour la première fois depuis des années on assiste à une stabilisation des coûts. C'est la conséquence directe de la baisse des tonnages en déchetterie, elle même fruit du nouveau règlement. Le choix des élus était donc le bon car il permet une mai-

trise des coûts sans aucune dégradation du service public. La TEOM* imputée sur la même période a été de 88 € par habitant ce qui signifie que les usagers n'ont financé que 57 % du coût réel des services. Malgré une hausse des taux significative en 2022 (15 %) nous restons à ce jour la collectivité la "moins chère" d'Occitanie pour les usagers...

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Coûts complets des divers flux en €/habitant/an



Les saviez-vous ?



Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la Taxe Foncière.



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes devrait passer de 18 à 65 € la tonne d'ici 2025.



La redevance spéciale s'applique à tous les "gros" producteurs de déchets : collèges, lycées, restauration collective et commerciale, etc.

57%

c'est en moyenne la part des services financée par les usagers. Les autres recettes proviennent de services tiers.

115

euros, c'est le coût moyen par habitant payé en France pour la gestion des déchets. Il n'est que de 88 € sur le SMICTOM soit 25 % moins élevé.

400 000

euros c'est le montant de TGAP reversé par le SMICTOM à l'Etat pour les flux enfouis en 2022.